

19



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

11

Numéro de publication:

**0 209 434
A1**

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21

Numéro de dépôt: 86401399.0

51

Int. Cl. 4: A41D 13/00, B63C 9/10

22

Date de dépôt: 25.06.86

30

Priorité: 26.06.85 FR 8509975

43

Date de publication de la demande:
21.01.87 Bulletin 87/04

84

Etats contractants désignés:
BE DE GB IT NL SE

71

Demandeur: **Bochard, Roland**
1, Résidence de Kérangall II
F-29112 Concarneau(FR)

72

Inventeur: **Bochard, Roland**
1, Résidence de Kérangall II
F-29112 Concarneau(FR)

74

Mandataire: **Chereau, Louis et al**
Novapat-Cabinet Chereau 107, Boulevard
Péreire
F-75017 Paris(FR)

54

Vêtement destiné à améliorer les conditions de sauvetage d'un homme tombé à la mer, et notamment, d'un homme d'équipage de bateau de pêche.

57

L'invention concerne un vêtement destiné à améliorer les conditions de sauvetage d'un homme tombé à la mer, notamment d'un marin dans l'exercice de son travail.

Dans les parties (A, B, C, D) d'un ciré, les moins exposées à l'usure, on dispose des éléments flottants (11 à 14). Une ceinture (41) délimite une réserve d'air, tandis qu'un revêtement phosphorescent (30) recouvre ces parties (A, B, C, D) du vêtement. Une sangle se terminant par une poignée (50) permet aux sauveteurs d'agripper le naufragé. Enfin, un sifflet (60) permet à ce dernier de signaler sa position de manière sonore.

L'invention s'applique à tous les vêtements de travail que revêtent par gros temps, les marins exerçant leur métier sur un bateau de pêche notamment.

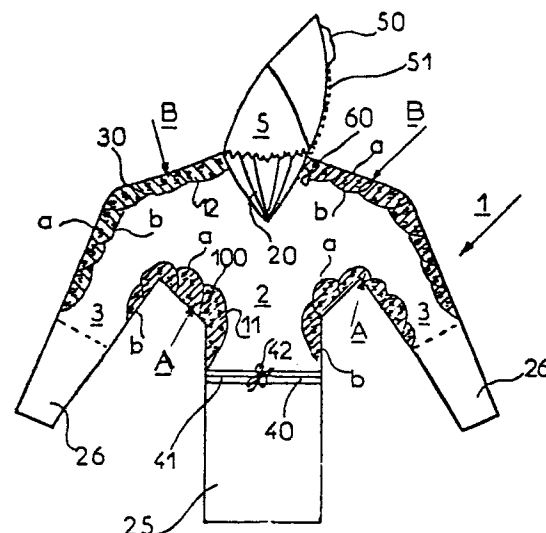


FIG. 1

EP 0 209 434 A1

VETEMENT DESTINE A AMELIORER LES CONDITIONS DE SAUVETAGE D'UN HOMME TOMBE A LA MER ET NOTAMMENT, D'UN HOMME D'EQUIPAGE DE BATEAU DE PECHE

L'invention concerne un vêtement destiné à améliorer les conditions de sauvetage d'un homme tombé à la mer.

Elle concerne plus précisément un tel vêtement porté par les équipages des bateaux de pêche tels que des chalutiers.

Tous les hivers, le monde maritime est endeuillé par des disparitions en mer, et pas toujours par suite de naufrages. Beaucoup de marins sont perdus, notamment sur les chalutiers pendant les manoeuvres de virage, de filage du chalut, par mauvais temps.

Il n'est pas question pour ces marins dont l'activité à bord est intense et demande beaucoup d'agilité, de porter des brassières de sauvetage telles qu'il en existe de nombreux modèles sur le marché, ni de combinaisons de survie trop sophistiquées qui entraveraient leurs mouvements.

La présente invention a donc pour but de résoudre ce double problème de l'efficacité du marin lorsqu'il travaille sur son bateau et de sa récupération lorsqu'il tombe accidentellement à l'eau. Elle concerne un vêtement qui permet au secours de disposer de plus de temps pour repérer le naufragé et le sortir de l'eau avant qu'il ne coule.

L'invention concerne plus précisément un vêtement de travail destiné à améliorer les conditions de sauvetage d'un homme tombé à la mer, et notamment d'un homme d'équipage de bateau de pêche, vêtement du type ciré caractérisé en ce que des éléments de flottaison (11, 12, 13, 14) sont disposés dans les zones (A, B, C, D) du vêtement les moins sollicitées lors des manoeuvres en cours de travail, zones respectivement situées au niveau des aisselles, de l'épaule, de la nuque et de l'arête dorsale.

L'invention sera mieux comprise à l'aide des explications qui vont suivre et des deux figures jointes qui représentent respectivement, vu de face et vu de dos, un vêtement conforme à l'invention.

Comme le montrent la figure 1 (vue de face) et la figure 2 (vue de dos), un vêtement 1 conforme à l'invention se présente sous la forme d'une vareuse, ou plus exactement d'un ciré dont la forme générale est semblable à celle qui est communément revêtue par les marins les jours de mauvais temps durant leur travail. Elle se compose d'un corps 2 de vêtement, de manches 3, et d'une capuche 5.

Conformément à l'invention, un tel vêtement 1 est équipé d'un certain nombre d'éléments de flottaison dont une des caractéristiques essentielles est d'être disposés de telle sorte qu'ils se trouvent

aux emplacements du vêtement les moins sollicités, et donc où l'usure est la moins rapide. Il s'agit en l'occurrence de la partie A du vêtement située sous les aisselles, de la partie B correspondant aux épaules, de la partie C située à l'arrière de la capuche 5 au niveau de la nuque et de la partie D située (côté dos) le long de l'axe de symétrie du vêtement, sensiblement parallèle à la colonne vertébrale de celui qui porte le vêtement.

Selon une variante de mise en oeuvre donnée à titre d'exemple nullement limitatif, un vêtement conforme à l'invention peut être réalisé de la manière décrite maintenant.

Au niveau des parties A, B, C, D décrites précédemment, une double paroi (double couche de tissu ab) est prévue. Cette double paroi délimite un logement dans lequel sont introduits des éléments de flottaison 11, 12, 13, 14 correspondant aux zones A, B, C, D. Ces éléments sont réalisés en un matériau capable de flotter tel que du polystyrène alvéolé par exemple. Leur dimensionnement est optimisé pour, d'une part, ne pas gêner les mouvements du marin et, d'autre part, assurer à ce dernier un minimum de flottabilité qui permet de le maintenir hors de l'eau un temps suffisant pour que les secours puissent intervenir. Les éléments 11 à 14 se présentent sous la forme de boudins de flottaison de préférence plutôt larges, plats. Ils sont compartimentés par des coutures 100 en cas d'accrocs.

Comme cela a été dit précédemment, on évite de disposer ces éléments 11 à 14 au niveau des zones les plus sollicitées du vêtement. On sait en effet que les cirés des marins, et plus particulièrement ceux des marins qui travaillent au chalut, sont mis à rude épreuve par les filins d'acier, au niveau du ventre 25 et des avant-bras 26, c'est-à-dire à l'extrémité des manches. Ainsi, ces éléments de flottaison 11 à 14 ne risquent pas de gêner le marin dans ses mouvements d'une part, et échappe à des risques de détérioration trop rapide d'autre part.

Selon une variante de l'invention, et pour donner encore plus d'aisance au vêtement conforme à l'invention, des soufflets peuvent être réalisés notamment au niveau de la capuche 20, voire même des aisselles (non représentés). L'élément flottant 13 prévu au niveau de la nuque se présente, quant à lui, plus sous la forme d'un coussin que d'un boudin, ceci dans le but de protéger la tête du marin en toute circonstance, et d'éviter autant que possible les risques d'évanouissement tout en maintenant la tête hors de l'eau.

Selon une autre variante de l'invention, et pour améliorer encore les conditions de repérage surtout de nuit, on recouvre les parties extérieures du ciré conforme à l'invention, notamment au niveau des éléments flottants 11 à 14, d'une matière phosphorescente 30.

Selon une autre variante de l'invention, une ceinture 41, en nylon par exemple, est prévue. Elle est glissée à l'intérieur d'un coulisseau 40 lui-même situé à l'intérieur du vêtement conforme à l'invention. Seules les deux extrémités 42 de cette ceinture débouchent sur l'extérieur de telle sorte que l'utilisateur puisse faire un noeud au niveau de son abdomen. Ainsi, en serrant un peu, il constitue une réserve d'air au-dessus de la ceinture qui, avec les éléments flottants 11 à 14 décrits précédemment, tend à augmenter encore les chances de sauvetage, pour un court instant certes, mais chaque instant gagné accroît considérablement celles-ci.

Selon une autre variante de l'invention, une sangle 51 formant une poignée 50 est également rendu solidaire de la capuche 5 du vêtement conforme à l'invention. Cette sangle 51 est destinée, par l'intermédiaire de la poignée 50, à servir de point d'agrippage pour les sauveteurs. Afin de ne pas risquer de blesser le naufragé, elle suit de préférence, comme le montre le pointillé 51, la couture dorsale du ciré jusqu'au niveau des reins, de telle sorte que l'effort de traction résultant de la prise en charge du naufragé au niveau de la poignée 50, se répercute sur toute la longueur de la sangle 51, l'effort est ainsi réparti et permet d'éviter les risques d'accident supplémentaire au niveau de la colonne vertébrale.

Enfin, pour parfaire cet équipement, un moyen de repérage sonore tel qu'un sifflet 60 peut être rendu solidaire du vêtement et accessible facilement au naufragé qui peut ainsi signaler sa détresse et sa présence.

Un tel vêtement 1 conforme à l'invention n'est peut-être pas véritablement un vêtement de survie, mais constitue tout de même une garantie non négligeable pour le marin, car, en cas d'accident, il permet à ce dernier de surnager suffisamment longtemps pour que les secours s'organisent, et que ses coéquipiers puissent le suivre à la trace et le saisir pour le hisser à nouveau à bord.

La présente invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation qui viennent d'être décrits, elle est au contraire susceptible de modifications et de variantes qui apparaîtront à l'homme de l'art.

Revendications

1 -Vêtement (1) de travail destiné à améliorer les conditions de sauvetage d'un homme tombé à la mer, et notamment d'un homme d'équipage de bateau de pêche, du type ciré, caractérisé en ce que des éléments de flottaison (11, 12, 13, 14) sont disposés dans les zones (A, B, C, D) du vêtement les moins sollicitées lors des manoeuvres en cours de travail, zones respectivement situées au niveau des aisselles, de l'épaule de la nuque, et de l'arête dorsale.

2 -Vêtement selon la revendication 1, caractérisé en ce que, au niveau (A, B, C, D) est prévue une double paroi (ab) formant des logements destinés à recevoir des éléments flottants - (11 à 14).

3 -Vêtement selon la revendication 2, caractérisé en ce que ces éléments flottants (11 à 14) sont réalisés en polystyrène alvéolé.

4 -Vêtement selon l'une des revendications 2 et 3, caractérisé en ce que ces logements sont compartimentés par des coutures (100).

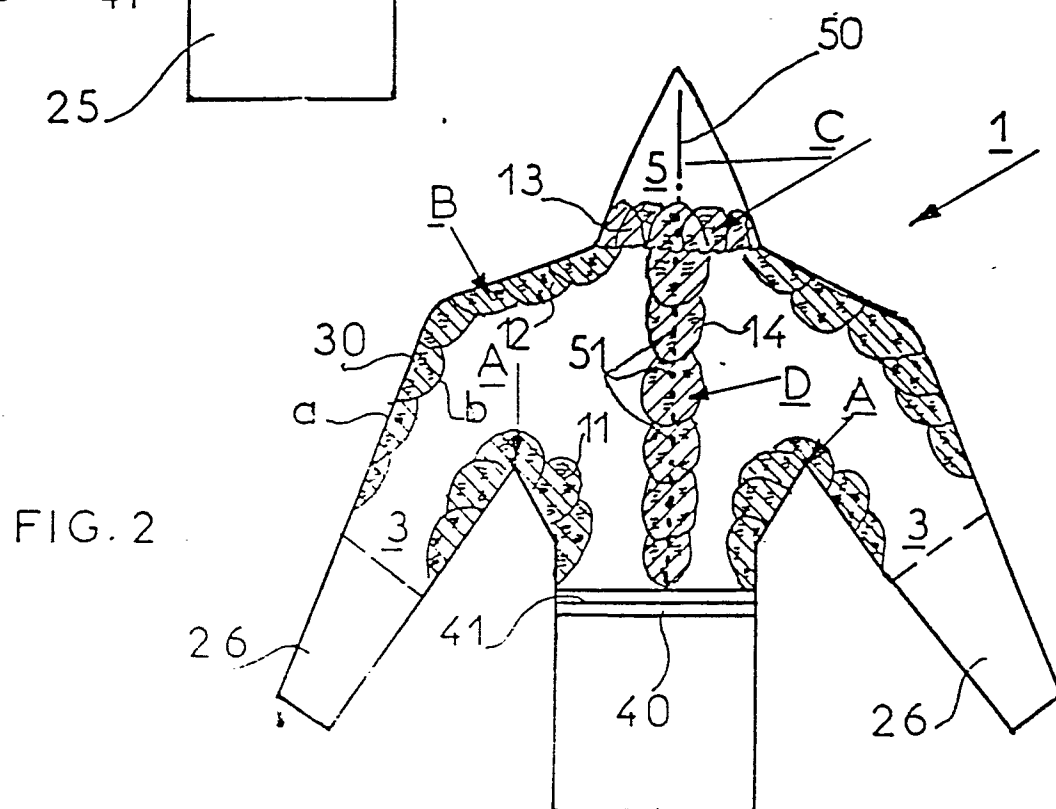
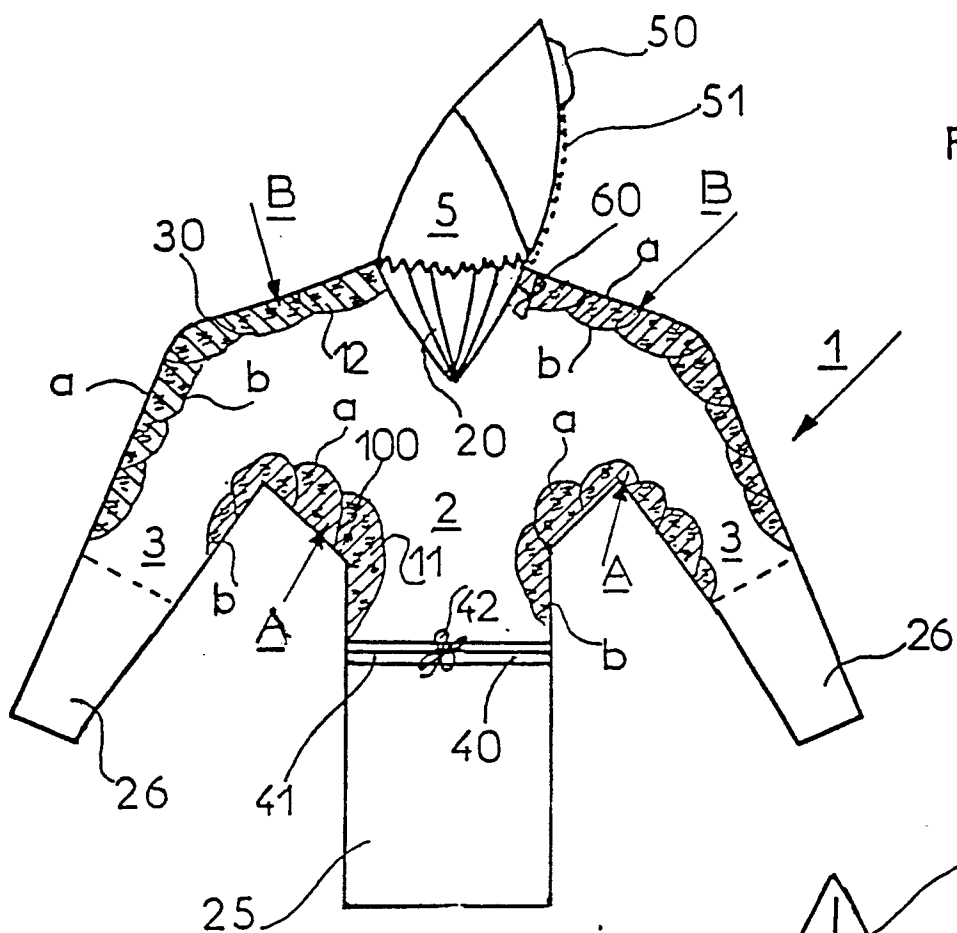
5 -Vêtement selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que des soufflets - (20) sont prévus pour donner de l'aisance au vêtement.

6 -Vêtement selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'un coulisseau - (40) est prévu à l'intérieur du vêtement, au niveau de la taille, dans lequel est glissé un fil (41) dont les extrémités (42) sont destinées à être nouées pour délimiter une réserve d'air contribuant à la flottaison.

7 -Vêtement selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'une sangle (51) est rendue solidaire du vêtement le long de l'arête dorsale et se termine par une poignée (50) placée sur la capuche (5).

8 -Vêtement selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'un revêtement phosphorescent (30) est appliqué sur les zones (A, B, C, D).

9 -Vêtement selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'un moyen d'alarme sonore (60) est solidaire du vêtement et accessible au naufragé pour signaler sa position.





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 86 40 1399

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Categorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
X	FR-A- 433 416 (W. CARROLL) * Page 1, lignes 47-64; page 2, lignes 1-6; figures *	1,2,4	A 41 D 13/00 B 63 C 9/10

X	FR-A- 798 759 (M. BOCHET) * Page 1, lignes 19-45; page 2, lignes 84-99; page 3, lignes 35-104; page 4, lignes 1,2; figure 3 *	1,2	
A		6,8	

A	US-A-3 199 128 (K.A. NÖJD) * Colonne 3, lignes 39-75; colonne 4; colonne 5, alinéa 1; colonne 7, lignes 67-75; figures *	1,2,4,7,9	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
A	US-A-3 076 206 (INTERNATIONAL APPLIED-RESEARCH CORP.) * Colonne 7, lignes 55-75; colonne 8, lignes 1-9; colonne 9, lignes 28-63; figures *	1,2,5,8	A 41 D B 63 C

Le present rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 10-10-1986	Examineur GARNIER F.M.A.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	